

# Carte nationale d'identité d'une personne majeure : en cas de perte

## Pièces à fournir

Un formulaire de demande de carte d'identité **DE COULEUR VERTE** est remis au guichet. Vous devez le remplir ;

## **FAIRE SIGNER AU RETOUR DES DOCUMENTS AVEC LE CACHE + EMPRUNTE**

*Pièces à fournir en fonction de la date de délivrance de la carte d'identité perdue*

	Si la carte perdue était valide ou périmée depuis moins de 2 ans	Si la carte perdue était périmée depuis plus de 2 ans
Photos	2 photos d'identité identiques et <a href="#">conformes aux normes</a>	2 photos d'identité identiques et <a href="#">conformes aux normes</a>
Domicile	<a href="#">Justificatif de domicile</a> : original + photocopie	<a href="#">Justificatif de domicile</a> : original + photocopie
Déclaration de perte	Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire <a href="#">cerfa n°14011*01</a>	Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire <a href="#">cerfa n°14011*01</a>
Timbres fiscaux	<b>25 €</b> en timbre fiscal	<b>25 €</b> en timbre fiscal
Document d'identité	—	Passeport <a href="#">sécurisé (biométrique ou électronique)</a> valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou passeport <a href="#">Delphine</a> périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie
État civil		Si vous n'avez pas de passeport récent : <a href="#">Acte de naissance</a> de <b>moins de 3 mois</b> (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original
Nationalité française		Si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité : un <a href="#">justificatif de nationalité française</a> : original + photocopie